

Rapport de la Commission financière

Comptes 2009

Membres de la Commission

Mmes et MM.	Esma Aris (POP)	Aline Fleury (Verts)
	Marc Arlettaz (UDC)	Pascale Gazareth (POP)
	Pierre-Alain Borel (PS)	Fabienne Girardin (POP)
	Denis Cattin (PLR)	Philippe Lagger (Verts)
	Hugues Chantraine (UDC)	Sylvia Morel (PLR)
	Annie Clerc-Birambeau (PS)	Marc Schafroth (UDC)
	Sarah Diaz (PS)	Christophe Ummel (PLR)
	Laurent Duding (PS)	

Chef du service
financier René Barbezat

Conseil
communal Didier Berberat

 Pierre Hainard
 Laurent Kurth
 Pierre-André Monnard
 Jean-Pierre Veya

Constitution du Bureau

Présidence : M. Marc Schafroth (UDC)
Vice-présidence : M. Denis Cattin(PLR)
Rapport : Mme Pascale Gazareth (POP)

Introduction

La Commission s'est réunie les 22 et 31 mars, ainsi que le 20 avril 2010.

Le Conseil communal *in corpore* a participé aux séances de la Commission du 22 mars, 31 mars et 20 avril 2010, accompagné à chaque reprise de M. René Barbezat, chef du service financier.

Plusieurs commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'examen des comptes 2009 : Mme Sarah Diaz, en remplacement de Mme Silvia Locatelli, et M. Marc Arlettaz, en remplacement de M. Alain Parel. A noter que Mme Fabienne Girardin, élue en remplacement de feu M. Olivier Guyot, n'a finalement pas siégé, ayant démissionné entre-temps.

Préambule

La Commission financière a discuté des problèmes soulevés à propos de son fonctionnement suite à la séance du Conseil Général consacrée au budget 2010. Elle a renoncé à créer un groupe de travail dans ce but mais a décidé à l'unanimité de prévoir une séance supplémentaire lors de l'examen du budget consacrée aux investissements et à une première synthèse avant les prises de position des groupes. Cette séance pourra être supprimée si l'avancement des travaux le permet.

Nous reportons ci-après les décisions importantes prises concernant le fonctionnement de la Commission.

A l'unanimité les commissaires ont rejeté la proposition faite de créer un groupe de travail dans le but de revoir le fonctionnement de la Commission.

Par contre, à l'unanimité, les commissaires ont accepté de consacrer une séance supplémentaire uniquement aux investissements pour l'exercice des budgets.

De plus, la Commission a accepté à l'unanimité l'envoi des rapports des sous-commissions aux membres du Conseil général dans le cadre du budget.

Le Service juridique de la Ville est chargé d'examiner la nécessité de revoir le règlement de la Commission financière suite à ces décisions.

Comptes 2009

Les comptes 2009 de la commune de la Chaux-de-Fonds bouclent sur un déficit de 1,880 millions. Le Conseil communal, rejoint en cela par plusieurs commissaires, relève que ce résultat n'est pas « extraordinaire » compte tenu du fait que la plupart des collectivités publiques proches de notre commune présentent quant à elles des résultats positifs. Si chacun et chacune se seraient réjoui-e-s de clore l'année 2009 sur un bénéfice, le résultat présenté par le Conseil communal est néanmoins réjouissant compte tenu du contexte. D'une part, le déficit réalisé est inférieur à celui budgété, relevant la maîtrise des charges sous contrôle de la Ville. De même, les amortissements se révèlent inférieurs à ceux prévus (14,757 mios contre 16,164 mios) et à ceux de l'année précédente (36,36 mios comportant des amortissements extraordinaires).

Mais surtout, considérant la profondeur de la crise économique qui a touché la région et tout particulièrement notre commune durant l'année écoulée, ce bouclage comptable est plutôt acceptable. De fait, les comptes des collectivités neuchâteloises ont subi de manière déterminante, cette année plus encore que les autres, l'influence des résultats de l'imposition des personnes morales. Si les effets de cette crise ont été globalement bien anticipés, les décisions organisationnelles et comptables de quelques gros contribuables ont également impacté très

sensiblement, à la hausse ou à la baisse, les résultats comptables des collectivités publiques de la région. Ce point est discuté plus en détail sous *Contributions*.

Hormis les variations des recettes fiscales, les principaux écarts entre budget et comptes proviennent notamment des points suivants :

- diminution des permis et des passeports (pris par l'Etat) auprès du Contrôle des habitants,
- non-prélèvement à la réserve de CHF 600'000.— concernant les bâtiments locatifs,
- part des mesures d'intégration professionnelle (301 SCAS) : 2,597 mios contre 2,128 au budget et 1,638 en 2008,
- part communale aux dépenses d'aide sociale : 8,884 mios contre 8,600 au budget et 8,831 en 2008. Ces dépenses ont subi une augmentation importante mais pas autant qu'on a pu le craindre en cours d'année.
- crèche et garderie : avec 3,971 mios, la facture est cette année assez conforme au budget (3, 922 mios) mais en forte progression par rapport aux comptes 2008 (3,081 mios),
- frais d'entretien des différentes infrastructures : hausse en raison de nouveaux frais d'étude (CHF 100'000.—) et de travaux imprévus urgents,
- entretien des routes : provision de 2 millions constituée en 2008 et dissoute en 2009,
- dissolution de réserves/provision (celle refusée par l'Etat concernant les fluctuations du postes *Contributions* et celle, partielle, de l'Organisation de la protection civile (OPC). Il s'agit-là d'un effet positif sur les comptes s'élevant à CHF 483'822.--.

Le travail réalisé pour réduire la charge des intérêts a été poursuivi, ce qui amène à une nouvelle réduction favorisée par le bas niveau des taux d'intérêt actuels sur le marché. La dette, d'environ 400 millions en début de législature, a été réduite à quelque 380 millions (objectif du programme de législature : 350 millions).

Contributions

Les recettes fiscales s'élèvent à 106,219 millions de francs, en nette baisse par rapport aux comptes 2008 (123,528 mios) et aussi par rapport au budget (109,777 mios). Ces variations tiennent essentiellement aux personnes morales, les contributions des personnes physiques étant restées stables.

Personnes physiques

Les contributions des personnes physiques s'établissent à 87,287 mios, en baisse d'à peine CHF 347'000.— par rapport aux comptes 2008. La baisse, anticipée en raison de la crise, des revenus de la population chaux-de-fonnière prise dans son ensemble, n'a donc pas encore eu lieu. L'impôt des frontaliers a même augmenté d'un million.

Personnes morales

Les contributions des personnes morales reflètent la dureté de la crise que notre région traverse. Elles s'établissent à 17 millions, soit la moitié moins qu'en 2008 et à 8 millions en dessous du budget, déjà largement revu à la baisse. L'impôt sur le bénéficiaire s'effondre littéralement (11 millions contre 28 en 2008), l'impôt sur le capital restant, est lui, stable. Un-e commissaire relève qu'avec une telle chute des contributions, le résultat global des comptes 2009 est finalement très positif.

Outre la crise, des changements organisationnels et comptables contribuent également, comme déjà mentionné, à expliquer ces énormes variations. Ainsi, des changements de cette sorte survenus dans une entreprise ont occasionné à eux seuls une perte de l'ordre de 8 millions pour notre commune. L'impact de tels changements sur les finances des collectivités publiques est une réelle difficulté car ils sont totalement imprévisibles et hors de notre contrôle. Notons par ailleurs que ces 8 millions correspondent assez exactement à la différence entre le budget et les comptes, ce qui confirme que le budget avait plutôt bien anticipé les conséquences de la crise.

La Commission regrette que l'Etat, qui est maître en la matière, se refuse toujours à augmenter les contrôles des déclarations des personnes morales. Le bas niveau des reprises fiscales témoigne de cette absence de volonté étatique. La Commission estime que le Canton doit faire un effort pour récupérer les montants soustraits à la fiscalisation et pour garantir l'équité des contribuables face à l'impôt.

Points supplémentaires

Amortissements

Un-e commissaire demande quelle est la politique d'amortissement de la ville. Il/elle déplore que la présentation actuelle ne permette pas d'identifier les amortissements extraordinaires ou de non-valeurs des amortissements normaux. Le Conseil communal rappelle que la loi interdit de procéder à des amortissements extraordinaires lorsque les comptes présentent un déficit. Il a par contre procédé à l'amortissement de différentes non-valeurs afin d'assainir le bilan. C'est le Conseil communal qui prend les décisions dans ce domaine. Il les communique ensuite aux services concernés par l'intermédiaire du Service financier. Une réflexion sera menée pour améliorer la présentation des différents types d'amortissement dans les comptes.

Un-e autre commissaire demande une planification à moyen et long terme des charges d'amortissement que nous pouvons déjà prévoir (notamment celles liées aux renouvellements des infrastructures). Le Conseil communal répond qu'il est en train d'établir une telle planification pour les quatre ans à venir. Ceci permettra de mieux planifier les investissements dont la réalisation n'est pas liée à une année spécifique.

En 2009, les montants des investissements engagés s'élèvent à 29,1 millions (nets) Le détail figure dans le rapport du Conseil communal au Conseil général.

Lissage des postes à fluctuations irrégulières

Un-e commissaire demande que les postes subissant des fluctuations irrégulières et non prévisibles fassent l'objet de lissages pour en rendre l'évolution plus claire. Le Conseil communal étudiera cette proposition tout en relevant que le lissage n'est pas toujours souhaitable : les négociations des primes d'assurance ont par exemple débouché sur une baisse plus importante du fait que les discussions ont pris pour base l'absentéisme de 2008 et non la moyenne des trois dernières années.

Charge d'assurances

La charge d'assurances a pu être nettement améliorée (moins CHF 67'000.- entre 2008 et 2009). Ce bon résultat est néanmoins peu visible car la présentation de ces charges a été modifiée.

Adoption des remarques

La Commission a voté à l'unanimité l'adoption des remarques concernant les comptes 2009. La version sur laquelle la Commission a travaillé sera naturellement encore complétée des modifications demandées dans les sous-commissions et de quelques compléments intervenus entretemps.

Rapports des sous-commissions

Dicastère de M. Didier Berberat

Aide sociale : selon les normes comptables les charges et produits doivent être clairement identifiés dans le compte (principe de la non-compensation). La possibilité de sortir du pot commun de l'aide sociale concernant certaines charges, a déjà été demandée à de multiples reprises pour mieux identifier ces coûts, par exemple bourses, contributions d'entretien etc. Ce point sera repris dans le cadre du 3ème volet du désenchevêtrement des tâches. Depuis dix ans, les Communes demandent qu'un certain nombre de charges n'aillent plus dans le pot commun de l'aide sociale mais soient financées en amont.

Chatelot : Les dégâts d'eau survenus lors de réfection de la toiture seront pris en charge par l'assurance de l'entreprise responsable. Ils sont de deux natures : dégâts proprement dits et pertes sur loyers (réduction du loyer des locataires touchés). Un-e commissaire relève l'excellent travail réalisé par le SCAS sur ces maisons du Chatelot, travail qui permet une amélioration significative au plan financier (réduction de l'excédent de charges de 19'000 par rapport aux comptes 2008) et au plan des

prestations offertes, qui répondent mieux aux souhaits de la population vieillissante de notre commune.

Bus scolaires : les nouveaux véhicules ont été acquis auprès d'un garage de la ville sur appel d'offre. A ce stade, ils sont prévus « sans publicité ».

Dicastère de M. Pierre Hainard

Personnel : un-e commissaire relève qu'à trop réduire le personnel, la qualité des nettoyages s'en ressent. Le Conseil communal indique que les postes supprimés ont été en partie compensés par une plus grande mécanisation et par le recours à des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG). L'engagement de personnel placé « gratuitement » par différentes administrations (chômage, aide sociale) pose différentes questions éthiques et reste restreint, sauf à la Voirie où il est plus régulier. A noter que vu la part que la Ville paie au titre des mesures d'insertions socioprofessionnelles, la gratuité de ce personnel est toute relative.

Bitume recyclé : un-e commissaire demande de ne pas abandonner trop vite ce matériau qui, s'il ne convient pas à toutes les routes, pourrait se révéler tout-à-fait intéressant sur certains tronçons.

Déchets non valorisables : pertes sur débiteurs : il y a peu de chance de récupérer ces sommes vu l'insolvabilité des débiteurs. Ces pertes restent toutefois modestes en regard des montants totaux perçus.

Dicastère de M. Laurent Kurth

Pas de remarque supplémentaire par rapport au rapport de sous-commission.

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Plan comptable harmonisé (MCH2) : l'introduction de ce nouveau plan comptable, s'il est appliqué à la lettre, occasionnerait des charges importantes et l'engagement de personnel supplémentaire dans plusieurs services. Le Conseil communal est d'avis d'attendre pour voir comment ce plan se mettra effectivement en place et reste attentif et critique à ce sujet. L'introduction du MCH2 est prévue pour 2013.

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Pas de remarque supplémentaire par rapport au rapport de sous-commission.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe POP

Le POP acceptera les comptes 2009 et remercie l'ensemble du personnel communal et le Conseil communal pour la bonne conduite de la commune durant l'année écoulée. Au vu de la crise qui a marqué cette année 2009, il se réjouit que le budget ait été respecté et que le déficit final soit même inférieur à ce qui était prévu. Quand on perd en une année la moitié des recettes de l'impôt sur les personnes morales, présenter un résultat comptable négatif n'est pas une tare mais le reflet de la vraie vie.

La volatilité des recettes fiscales des personnes morales, qui est bien sûr due aux changements conjoncturels mais aussi aux changements d'organisation dans les entreprises, reste une préoccupation importante du POP. Comment organiser le développement de notre communauté quand les ressources qui permettent de financer les projets hors gestion ordinaire sont aussi aléatoires ? Le POP milite plus que jamais pour introduire des mesures de péréquation et d'harmonisation de la fiscalité des entreprises.

Parallèlement, le POP s'inquiète des conséquences de la crise sur la vie d'une part importante de notre population. L'augmentation des dépenses d'aide sociale au sens large témoigne de ce qui est pour lui une préoccupation humaine bien plus que financière. Il salue les efforts que la commune a consentis en 2009 pour venir en aide aux personnes durement touchées par cette crise. Il appelle à maintenir et renforcer ces efforts en utilisant pour cela tous les leviers à la disposition de notre commune.

Position du groupe PS

Tout d'abord le groupe PS remercie l'ensemble des services pour leur travail et le Conseil communal pour son excellente maîtrise des comptes.

Alors que le canton et d'autres villes affichent des chiffres noirs, on ne peut que constater l'extrême sensibilité de notre ville aux facteurs extérieurs. On voit dès lors que la recherche de l'équilibre est une chose extrêmement fragile et difficile, combien même La Chaux-de-Fonds s'est peut-être engagée plus que d'autres communes dans la lutte contre la crise, ce qui peut, aussi en partie, expliquer une partie des chiffres 2009.

Lorsque l'économie aura repris, ce qu'on nous annonce pour bientôt, il sera fondamental de travailler à la consolidation et au renforcement des différents éléments de notre ville et pourquoi pas faire des réserves afin d'être mieux armé lorsqu'une prochaine crise se présentera, plutôt que par exemple d'imaginer des baisses de la fiscalité.

Il va de soi que le groupe PS acceptera les comptes.

Position du groupe Les Verts

Un déficit n'est jamais réjouissant. Cependant le résultat enregistré est meilleur de quelque CHF 600'000.- par rapport à celui prévu dans le budget ; ce qui nous permet de dire qu'étant donné les circonstances, ce résultat est satisfaisant. Les charges ont été parfaitement maîtrisées, les rentrées fiscales conformes au budget sauf pour les personnes morales dont les contributions sont de moitié inférieures à celles de 2008, année exceptionnelle. Les entreprises de notre ville dépendantes pour une bonne partie d'entre elles des marchés mondiaux réagissent fortement aux secousses conjoncturelles avec pour conséquences des baisses de bénéfices ce qui influence largement les rentrées fiscales. Il est urgent d'adopter une imposition cantonale des personnes morales et un système de péréquation.

2010 s'annonce comme une année financièrement périlleuse dans la mesure où le système de la taxation post-numérando risque de nous pénaliser d'autant plus. Dans ce contexte, nous pouvons affirmer que les choix qui ont été faits l'année dernière, tant en ce qui concerne les amortissements que la réserve de crise ont été judicieux. Cependant, il nous faudra maintenir les prestations, ne pas réduire les emplois et ne pas renoncer à investir pour mieux affronter l'avenir.

Les Verts accepteront les comptes".

Position du groupe UDC

Les représentants du groupe UDC à la Commission financière sont plutôt déçus par les résultats des comptes 2009 de notre Commune.

En effet, la rapporteuse POP parle d'excellente maîtrise des charges, alors que, si on exclut les amortissements exceptionnels et les attributions aux financements spéciaux, les charges en général ont augmenté, par rapport à 2008 de près de 4%, avec un poste « charge de personnel » qui explose.

Pourtant, il avait été annoncé depuis mi-2008 que l'exercice 2009 serait difficile, comme le sera peut-être plus encore celui de 2010. On se serait donc attendu à une dispersion parcimonieuse des deniers publics, mais, ce n'est pas ce qui s'est passé, et les augmentations de charges imputées aux comptes 2009 sont pérennes.

Nous estimons que les chiffres des comptes 2009 qui ne sont certes pas catastrophiques, ne reflètent pas la réalité de la situation financière de la ville.

De manière générale, nous sommes étonnés que le Conseil Communal parle encore de transparence et de concertation avec notre Commission, car il apparaît de plus en plus souvent des situations où le Conseil communal aurait pu, aurait dû saisir notre Conseil et partager avec notre autorité ses inquiétudes. Ces cas se produisent mais point de discussions constructives. Reprenons, par exemple, le cas des résidences du Châtelot.

Un dernier point nous préoccupe, c'est celui de l'état des investissements, où sans l'intervention d'un Commissaire de notre groupe lors de notre dernière séance plénière, on n'en n'aurait tout simplement pas parlé ! Suite aux annonces au point 2 de l'ODJ, nous sommes satisfaits.

Néanmoins, devant ce constat, il nous apparaît clairement que la Commission financière ne remplit pas son rôle, et nous exigeons une meilleure communication, et même une meilleure coordination entre le Conseil communal et notre autorité.

Quoi qu'il en soit, et étant donné l'état actuel des choses, les membres UDC à la Commission financière ne refuseront pas les comptes, mais s'abstiendront de les accepter.

Position du groupe PLR

Le groupe PLR acceptera les comptes 2009 car il est convaincu que ceux-ci sont bien tenus et que tous les principes comptables sont respectés.

Le groupe PLR juge les comptes en les comparant au budget correspondant. Dans ce sens il les considère comme acceptables, les options politiques et les orientations stratégiques étant des éléments à intégrer dans l'élaboration du budget.

Le PLR regrette que le résultat se solde par un déficit. Il est moins conséquent que ce que prévoyait le budget et il aurait pu être positif si l'on n'avait pas amorti un certain nombre d'investissements représentant des études de faisabilité et non des équipements. Cette approche est saine mais péjore l'image de notre ville. Les autres communes annoncent des bénéfices alors que nous sommes perçus comme de mauvais élèves.

Afin de rendre transparente notre stratégie, notre groupe demande au Conseil communal de présenter les amortissements de la ville en plusieurs catégories afin que l'on puisse clairement chiffrer le montant des amortissements obligatoires des montants décidés par le Conseil communal qui est un choix politique.

Enfin les recettes fiscales des personnes physiques ont été proches du budget mais il est probable que de mauvaises surprises nous attendent en début d'année 2010 car les contribuables n'ont souvent pas demandé des rectifications d'acomptes.

Dès lors nous demandons au Conseil communal d'être extrêmement rigoureux dans l'établissement du budget 2011.

Approbation des comptes

La Commission accepte les comptes 2009 par neuf voix sans opposition et deux abstentions

La rapporteure

Pascale Gazareth